

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik
Avance sur subvention 2023**

Conformément à la convention d'objectifs du 1^{er} janvier 2022 et afin de permettre à l'association de financer ses dépenses de fonctionnement dès le début de l'année 2023, il est proposé au conseil communautaire de verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2023 de 63 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2023, d'un montant de 63 000 € sur la ligne budgétaire 422.6574.7102.